



## Interdiction de fumer dans les lieux publics - restaurants, hôtels, cafés, bars -tabac

Rubrique : actualités - Date : vendredi 13 octobre 2006

---

Interdiction de fumer dans les lieux publics - restaurants, hôtels, cafés, bars -tabac

L'AFP signale que l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) « dira tout » pour que ses adhérents « soient informés » de cette interdiction de fumer, notamment dans les bars-tabac et restaurants. « Nous sommes légalistes » a insisté son président André Daguin, lors d'une conférence de presse. Interrogé par l'AFP sur la question de savoir si les négociations en cours entre l'Umih et le gouvernement étaient susceptibles de modifier les termes de l'interdiction, M Daguin a répondu « non ». Il s'est dit par ailleurs personnellement opposé à cette interdiction qu'il a comparée à « un marteau pilon pour écraser une mouche » et dont il a jugé qu'elle conduirait à des situations ubuesques notamment dans les bars-tabac. D'après l'agence, le vice président de l'Umih, Francis Attrazic, avait adopté « un ton plus dur » lundi en évoquant une possible « mobilisation » de la profession aux côtés des buralistes qui ont prévu de manifester le 6 novembre. André Daguin qui a pour sa part refusé de « comparer santé publique et chiffre d'affaire », a cependant affirmé que l'interdiction entraînerait « une baisse évidente » des recettes dans le secteur.

L'AFP rapporte que selon Peter Sergakis, président d'une association de bars du Québec (où il est interdit de fumer depuis le 1er juin), l'interdiction en France va être « réellement catastrophique » pour ce secteur. Il a déclaré à l'AFP que cette mesure avait entraîné une chute d'au moins 25% du chiffre d'affaire de ses membres. D'après l'agence, depuis le 1er juin au Québec « une quinzaine d'établissements » associés à l'Union des tenanciers de bars du Québec (UTBQ), présidée par M. Sergakis, ont fermé leurs portes et une quinzaine d'autres prévoient de le faire à l'approche de l'hiver « parce que (...) les terrasses sont fermées ». L'agence précise qu'une requête a été déposée devant la justice par l'UTBQ pour obtenir un injonction suspendant la loi en attendant que l'affaire soit entendue sur le fond par une autre instance.

LE FIGARO ET LIBERATION (en brève) reviennent sur l'étude qui montre que les serveurs vont mieux en Ecosse depuis la mise en application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. (voir aussi AFP d'hier)

LE FIGARO qui estime que la publication de cette étude en ce moment est « sans doute une coïncidence », juge que néanmoins elle « devrait convaincre encore un peu plus les Français de la légitimité de cette nouvelle réglementation et tarir le vent de contestation qui souffle chez les buralistes ». D'après le journal, les résultats de l'étude menée par les chercheurs de l'hôpital de Dundee « sont sans appel » puisque sur les 79,2% de barmans écossais souffrant de troubles respiratoires, 56% continuaient à se plaindre de ces troubles un mois après l'interdiction et ils n'étaient plus que 46% à s'en plaindre deux mois après l'interdiction. Dans l'éditorial de JAMA accompagnant la publication, Mark Eisner, professeur de santé publique à l'université de Californie explique que « trois arguments fallacieux sont avancés contre le bannissement du tabac », celui de la non application de l'interdiction, alors qu'en Californie « 99% des bars et restaurants la respectent », l'opposition de la population à ces mesures alors que « les études rapportent de plus en plus que cette décision a une faveur croissante auprès de l'opinion publique » et la perte de chiffre d'affaire des établissements sachant que « les enquêtes (...) dévoilent au contraire que ni les bars, ni les restaurants n'ont perdu des revenus ».

Les hebdomadaires font un tour de la question

Sous le titre « Villepin, opération cigarettes » une enquête de l'EXPRESS sur les « coulisses d'une décision très politique ». D'après l'hebdo, « enclin à suivre une opinion antitabac mais soucieux d'éviter la colère des buralistes », le Premier - ministre « a longuement hésité, beaucoup consulté... ». Affirmant que selon un responsable de l'UMP, « son objectif est de prendre des mesures qui illustrent sa volonté d'agir et son courage, sans égratigner sa courbe de popularité », le journal estime que « la lutte contre le tabac s'inscrit dans cette stratégie de reconquête ». Le magazine qui souligne que quand, en novembre 2005, le député Yves Bur a rendu publique sa proposition de loi pour lutter contre le tabagisme, il lui a été « vivement recommandé de ne pas se pointer devant les élus du groupe qui allait en débattre », observe « il y avait déjà les radars, l'alcool, le permis et l'on voudrait ajouter les cigarettes ? ». Précisant que le ministre de la santé va pourtant persister dans l'idée et exposer le plan au chef du gouvernement en vantant les mérites d'un décret car « si les députés sont agités que dire des sénateurs... », le journal évoque le 10 avril « l'accident en plein vol » du CPE qui fait qu'il devient « urgent d'attendre » et que « la majorité croit le dossier enterré ». D'après la revue, c'est le président de l'Assemblée nationale qui suggèrera à Xavier Bertrand de créer une mission parlementaire dans laquelle Pierre Morange - dont « la circonscription est imperdable » d'après Bernard Accoyer - acceptera d'être rapporteur. L'Express qui note que les lobbys restent vigilants, affirme que X. Bertrand avertit R. Le Pape, président de la CNDT « si l'interdiction est décidée par la gauche vous n'aurez aucune compensation ». Suit deux jours plus tard l'intervention de Jacques Chirac qui promet que « des décisions définitives seront prises avant la fin de l'année ». Un parlementaire dira peu après à Yves Bur « au début je te prenais pour un fou (...) j'ai fait la tournée de ma circonscription et les gens disent que tu as raison ». Se posent pourtant, selon le journal, des questions de principe, ainsi le constitutionnaliste Guy Carcassonne entendu par la mission en juin affirme que la lutte contre le tabac « ne saurait dépasser le principe supérieur de liberté inscrit dans la constitution », ce qui « ébranle » quelques parlementaires. Yves Martinet, président du Comité national contre le tabagisme, assène alors que cet argument déjà utilisé pour défendre la Seita, attaquée pour avoir dénaturé les messages sanitaires, « n'avait pas été retenu (...) par la Cour de cassation ». Indiquant qu'au début des vacances d'été tous les responsables de la majorité sont favorables à une initiative mais souhaitent des délais pour les restaurateurs, le magazine note qu'en septembre « chaque camp veut gagner la bataille de l'opinion » au travers de sondages divers, avec « un atout » pour le gouvernement : l'explosion du front de l'hôtellerie restauration. En effet, l'Umih « sponsorisée » par Altadis proteste, tout en sachant qu'elle n'empêchera pas l'interdiction et en pleine connaissance des conséquences de l'arrêt de la Cour de cassation sur le tabagisme passif, alors que pour sa part le Synhorcat concurrent est devenu un partisan inconditionnel de l'interdiction. Indiquant qu'en octobre, la mission propose une date unique pour l'interdiction du tabac : septembre 2007, mais que le groupe UMP reste divisé et que le gouvernement « tergiverse dans la dernière ligne droite » car « Villepin n'a plus la durée pour lui », l'hebdo souligne que le député Bur plaidera une dernière fois la cause de la loi, d'autres élus, hostiles à l'interdiction, voulant aussi une loi car ils espèrent qu'ainsi rien ne se passera jusqu'à la présidentielle, alors que les plus stricts la réclament également (notamment la Ligue contre le cancer). Au final le gouvernement ne retiendra pas l'idée d'une date unique, constate l'Express, et il annoncera sa décision le 8 octobre.

C'est sur « La France non fumeuse » que titre LE NOUVEL OBSERVATEUR qui affirme que « les adversaires du tabac l'ont emporté mais qu'en coulisse les lobbys continuent de s'affronter ». Assurant que cette fois les fumeurs vont devenir des « proscrits » car leurs « petites libertés » ne peuvent rien contre des chiffres en forme « d'hécatombe » : 5000 morts du tabagisme passif, 48 millions d'euros de dépenses de santé liées au tabac, l'hebdo note que la mission parlementaire a soutenu sans réserve le chef du gouvernement sur le principe de la prohibition, avec pour seul bémol un délai jusqu'au 30 juin 2008 pour les cafés, tabac, restaurants, alors qu'ils n'auront finalement qu'un sursis d'un an. Assurant que les « ayatollahs anti fumeurs » réclamaient pour leur part une opération « coup de poing » pour neutraliser les lobbys pro fumeurs - « pas d'exception et pas de prolongations » martelait Claude Evin - le magazine estime que « les durs des durs n'ont pas tort » car « ceux du tabac sont en manSuvre et n'ont pas l'intention d'abandonner la partie ». Plaçant dans cette catégorie le député UDF André Santini, le journal évoque aussi British American Tobacco qui multiplie les opérations de relations publiques auprès des élus, essaie de détourner leur attention sur la « malbouffe » « infiniment plus nocive », et pratique un « petit chantage électoral » où il rappelle le poids du vote fumeurs, sachant par ailleurs qu'Altadis prête régulièrement des locaux à l'Umih « dont les réseaux peuvent peser sur les élus ». Le journal qui observe qu'en face les lobbys antitabac « ne restent pas inactifs », indique

qu'en première ligne on trouve les labos pharmaceutiques qui vendent des substituts nicotiques et organisent des voyages d'étude, dont notamment celui en Irlande du député Bur, alors que Pfizer annonce opportunément, juste avant la divulgation du rapport de la mission parlementaire, la prochaine sortie sur le marché de son nouveau médicament antitabac Champix . D'après la revue, la déferlante antitabac provoque aussi quelques excès ainsi les postes « non fumeurs » proposés dernièrement par une entreprise, annonce jugée « discriminatoire » par les syndicats. Soulignant que ce chef d'entreprise s'appuie sur une opinion de plus en plus prohibitionniste (80% des Français pour l'interdiction totale), le journal évoque aussi des sondages plus « nuancés » comme celui commandé par la Revue des Comptoirs qui indique que 86% des Français acceptent qu'une salle fumeurs, hermétiquement close, jouxte une salle non fumeur. Pour Nicolas Villain du CNCT toutefois « avec de tels aménagements on brouille le message et on fait passer l'idée que la fumée passive n'est finalement pas si grave que ça ». Le journal qui relève que la France se place en tête des pays dont l'air est le plus pollué dans les lieux publics fermés et que l'on juge les professionnels de la restauration coupables, précise que pourtant certains sont prêts à des concessions, ainsi le Tudor Inn de Lille, devenu non fumeur, mais qui a dû faire marche arrière en raison d'une chute de 40% de clientèle. D'après l'hebdo, d'autres ont déjà connu les mêmes déboires, et notamment les débitants de tabac pour lesquels le compte a rebours a commencé et qui ne pourront pas s'équiper de fumeurs pour la plupart, d'où l'annonce d'une manifestation par la Confédération des débitants de tabac. Affirmant qu'en ce qui concerne les responsables des contrôles, « le sujet reste flou », mais qu'un texte serait en préparation, le Nouvel Obs estime que « les scènes de chasse aux fumeurs risquent de provoquer quelques échauffourées » et des protestations contre des « mesures liberticides ». Conclusion sur le Collectif des Amoureux de l'art de vivre qui a lancé une pétition contre l'interdiction, déjà signée par 60 000 personnes.

En encadré un portrait du Pr Robert Molimard, médecin et tabacologue, qui à 78 ans est « toujours un jeune homme en colère » et explique « qu'on ne viendra pas à bout du tabagisme sans comprendre ses mécanismes ». Indiquant qu'il a été un des premiers cliniciens à étudier « la fume », néologisme qu'il a formé pour désigner l'acte de fumer, le journal rapporte que selon lui, « il n'y a pas de recherche sur le tabac, personne n'en veut, ni les pouvoirs publics peu pressés de perdre des milliards (...) ni l'industrie pharmaceutique qui cherche d'abord à vendre ses produits ». Indiquant qu'il a fumé sa première cigarette à l'âge de 12 ans et qu'il s'est arrêté à 33 ans, R. Molimard explique que « l'arrêt du tabac est un long processus (qui) ne se réduit certainement pas à la nicotine ». Il observe « avec l'héroïne ou la morphine, les rats deviennent très vite accros. Jamais avec la nicotine pure ». D'après le magazine, aujourd'hui des scientifiques ont pris au sérieux l'idée que la nicotine ne suffit pas et ainsi Jean Pol Tassin et Louis Stinus mènent des études dont les premiers résultats confirment l'idée de Molimard. Considérant que « ni les injonctions préventives, ni les hausses de prix ne suffiront à vaincre la dépendance », R Molimard se dit « féroce contre les hausses de prix » qui « ont pour principal effet de faire augmenter la contrebande » et ont « un effet dévastateur sur les populations défavorisées ». Il dit « les gens ne s'arrêteront pas de fumer, ils se retrouveront à la rue ». D'après le journal, il ne juge pourtant pas le problème insoluble, mais estime « qu'on est arrivé à un degré excessif de stigmatisation du fumeur ». Evoquant le récent rapport européen sur le tabagisme passif, il fait observer « le tabagisme passif serait responsable de 5863 morts annuelles en France. C'est déjà fort de café de donner un bilan au mort près s'agissant d'estimations statistiques, mais tenez vous bien : sur ces 5863 décès, 1114 sont des non fumeurs ! Autrement dit les 4749 autres seraient ... des fumeurs victimes de leur propre tabagisme passif. On croit rêver ». Il précise « Je ne suis pas anti-tabac, je suis anti-cancer, anti-infarctus, anti-bronchite chronique, anti-pauvreté (...) je voudrais qu'on supprime l'idée d'arrêt du tabac, que le fumeur vit comme un arrêt de mort. Un enfant abandonne son doudou quand il n'en a plus besoin parce que son psychisme s'est reconstruit. Pour lâcher la cigarette il faut se défaire de tous les liens que l'on a établi avec la cigarette, ce qui nécessite une véritable reconstruction de la personnalité. C'est long et difficile mais c'est possible ».

Quelques « brèves de fumeur » où le journal raconte qu'un homme d'affaire, fumeur de havanes, vient de lancer sa propre compagnie aérienne pour « organiser des vols fumeurs » « Smoking International Airlines » premier vol en mars 2007 - que les fumeurs parisiens devront désormais payer 183 euros pour toute cigarette écrasée sur le trottoir - que l'interdiction de fumer arrive au moment où la consommation repart avec une augmentation des ventes de tabac de 2,8% pendant les 5 premiers mois de 2006 - que « la fumée tue, pas le ridicule » puisque le « CSA britannique » s'est plaint de voir des chats fumer dans deux épisodes de Tom et Jerry, épisodes qui ont été immédiatement censurés

par le producteur, sans oublier les portraits d'André Malraux et de Jean Paul Sartre « nettoyés de toute trace de cigarette » sur un timbre et pour une exposition.

A noter un petit encart sur l'interdiction de fumer dans les pays européens, avec « très en pointe » la Norvège et l'Irlande, « un peu plus light », l'Italie, la Suède, l'Espagne, la Belgique et bientôt la Grande Bretagne, et enfin « peinant toujours à restreindre » la Grèce, l'Allemagne et l'Autriche.

D'après LE POINT « Les Italiens vont mieux ». Affirmant que la France s'inspire du modèle italien dont « l'intérêt est désormais scientifiquement prouvé » puisque le taux d'infarctus a baissé de 11% chez les Piémontais de moins de 60 ans, l'hebdo précise que les chercheurs attribuent cette baisse à une exposition réduite au tabagisme et chiffrent à 8,9% la diminution de ventes de cigarettes, à 7,9% celle de leur consommation et à 90% celle des vapeurs de nicotine dans les cafés et boîtes de nuit. D'après le journal en France il faudra attendre janvier 2008 pour « espérer atteindre de tels résultats ».

Dans LA VIE un « focus » sur « la dernière cigarette » dans lequel l'hebdo explique que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est « une atteinte à la liberté » pour les fumeurs invétérés et le lobby en perte de vitesse des restaurateurs et fabricants de cigarettes » mais « une mesure de santé publique » pour de nombreux médecins et les non fumeurs. Et de constater que « pour les derniers adeptes de la nicotine » « resteront la rue, (déjà pleine de Co2), la maison (gare aux conflits familiaux) et les fumoirs (avec extraction de fumée) ».

Rubrique « On va en parler » un encadré sur « les bars tabac au casse pipe ». Le magazine qui note que le délai d'un an laissé aux bars tabac pour s'adapter est jugé « insuffisant » par la Confédération des buralistes qui menace de se mobiliser, estime qu'en remettant la mesure au 1er janvier 2008 « Dominique de Villepin a choisi de transmettre ce dossier brûlant à son successeur ».

LE CANARD ENCHAÎNE revient dans « La mare au canards » sur cette interdiction annoncée par le Premier ministre « malgré l'opposition d'une bonne partie des élus UMP qui redoutent un vote sanction ». « Nous faisons la démonstration de ce que la santé publique passe avant l'intérêt électoral » a déclaré Dominique de Villepin », ce qui appelle ce commentaire du Canard : « de la force d'être non élu... ». Indiquant que Jacques Chirac « gros fumeur repent » a « poussé à la roue », affirmant « c'est l'une des mesures qui marqueront mon mandat », l'hebdo ironise « commencer (en 1995) par la reprise des essais nucléaires et terminer par l'interdiction de fumer, c'est fortiche en effet ».